

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

Numéro de permis

1081020

Date d'inspection

Le 22 juin 2022

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Garderie l'Univers des Petits				(506) 764-2978		
Adresse						
1890 rue Bellechasse Paquetville NB E8R 1M8						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
arine Basque			Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1			n 2022	22 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	•					
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)		17 jui	n 2022	22 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)		17 jui	n 2022	22 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(2	2)	17 jui	n 2022	22 juin 2022	

## Commentaires généraux

Nom de l'exploitant

Chantal Mainville

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection.

Surface protectrice : Correction de la lacune par l'exploitante. Selon l'exploitante, l'ajout de roche (quelques sceaux) et du tapis de mousse ajouter au bout de la glissade est suffisant et sécuritaire pour les enfants utilisant le module. Un rappel qu'une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes

Commentaires généraux	
ou autres structures d'escalade. À l'achat ou à l'installation des s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Asse suivre le guide d'installation du fabricant.	
Discussion avec l'exploitante concernant le cours de secouriste	
Lors de mon suivi, les enfants jouent dehors. A leurs entrées, c leurs diner.	eux-ci se lavent les mains et se préparent pour
La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi Permis recommandé	sur les services à la petite enfance du NB.
original signé par Karine Basque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Le 24 juin 2022 Date
original signé par Chantal Mainville Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 24 juin 2022  Date